Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Loire-Atlantique

Commune de CHAUMES-EN-RETZ

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° IAL-2017-01 du 01 février 2017 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui ___ non x

		aléa
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___
Consultable sur Internet ___
Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui ___ non x

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___
Consultable sur Internet ___
Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3 x	zone 2	Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- carte des zones de sismicité sur le département de la Loire-Atlantique

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : Janvier 2017

Le préfet de département

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Vu pour être annexé à mon arrêté du 01 FEV. 2017
Nantes, le 01 FEV. 2017
LE MAIRE

Emmanuel AUBRY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de CHAUMES-EN-RETZ

II - RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Zonage sismique

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

lors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 70 communes en aléa faible
- 142 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

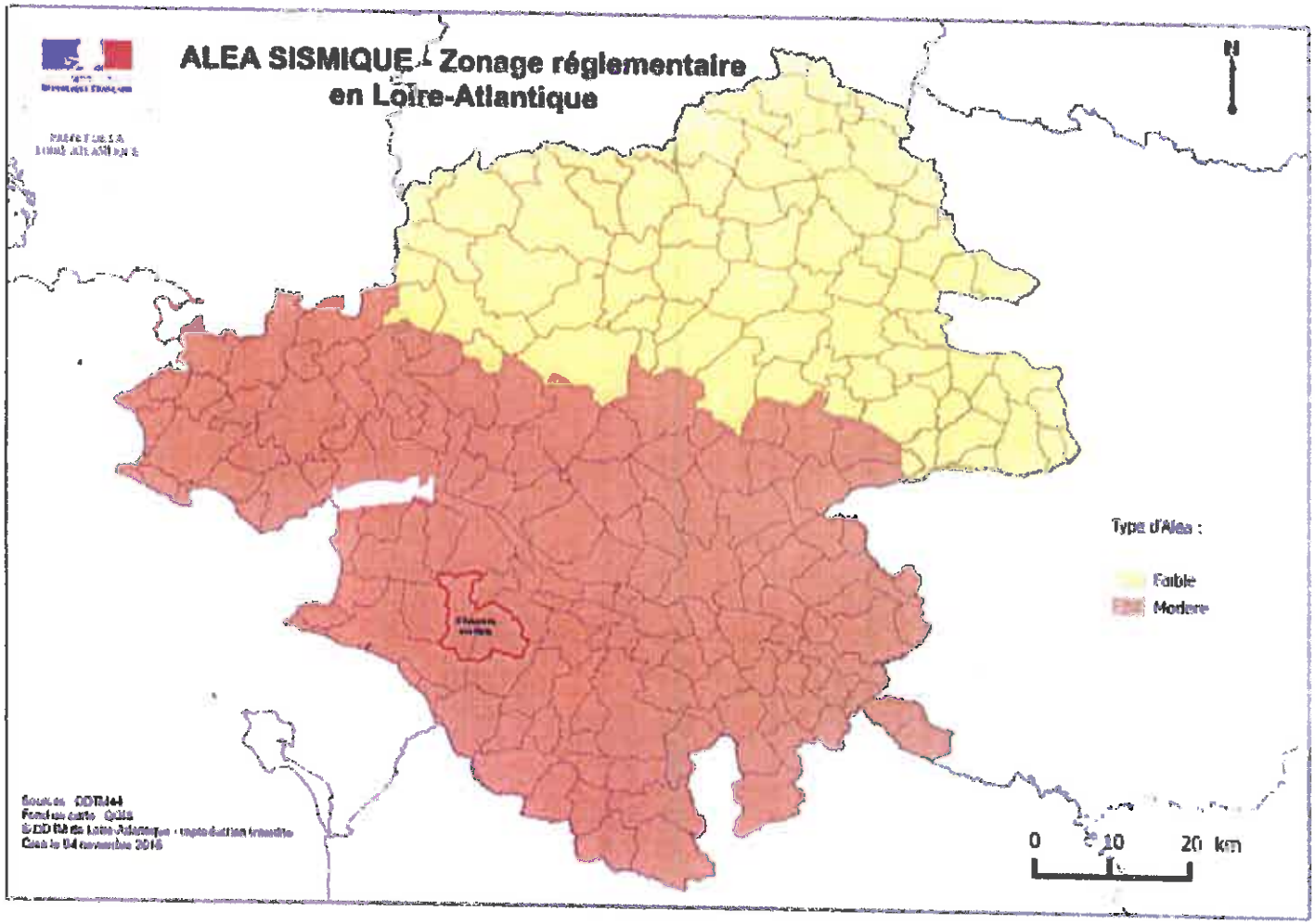
ALEA SISMIQUE - Zonage réglementaire
en Loire-Atlantique
N
Type d'Alea :
Faible
Modere
0
10
20 km

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu pour être annexé à mon arrêté
du 01 FEV. 2017
Nantes, le 01 FEV. 2017
LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
Emmanuel AUBRY

Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de CHAUMES-EN-RETZ

(regroupement des communes d'ARTHON-EN-RETZ et de CHEMERE)

(Loire-Atlantique - MAJ 18 octobre 2016)

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44320	CHAUMES-EN-RETZ	Inondations et coulées de boue	28/05/2016	28/05/2016	26/07/2016	12/08/2016

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44005	ARTHON-EN-RETZ	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44040	CHEMERE	Inondations et coulées de boue	15/04/1983	30/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
44040	CHEMERE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

RAPPEL

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.